



Nancy, jeudi 28 mai 2020

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2020/02260**Modifiant l'avis n° FR/2020/02094**

Pris en application :

Décret n° 2012-1556 du 28/12/2012 (mesures temporaires)

Insuffisance de la ressource en eau**Canal de la Marne au Rhin Ouest - versant Moselle****Limitation de mouillage (tous les usagers - dans les deux sens) (2.0 m)****- à partir du 29/05/2020 à 07:00**

- o **Canal de la Marne au Rhin, branche Ouest**
entre les pk 94.032 (Ecluse n°1 de Mauvages) et pk 102.498 (Ecluse n°12 de Void)

Commentaire :

En raison des conditions climatiques actuelles, mesdames et messieurs les usagers de la voie d'eau sont informés du maintien de la limitation du mouillage à 2m entre les écluses n°1 et n°12 du versant Moselle du canal de la Marne au Rhin Ouest, à compter du 29 mai.

Un prochain avis avertira des éventuelles évolutions de la situation.

Service(s) à contacter :

Arrondissement Environnement Maintenance Exploitation, 169, rue de Newcastle, CS 80062, 54036 NANCY CEDEX

Tél : 03.83.95.31.12 - Fax : 03.83.95.30.02

UTI CMRO (canal de la Marne au Rhin Ouest), 1, rue de l'Ormicée, BP 50523, 55012 BAR-LE-DUC CEDEX

Tél : 03 29 79 12 33 - Fax : 03 29 45 65 14

Date limite d'affichage :

Prochain avis.

Chef d'Arrondissement

Signé

Francois HOFF